



AVIS PUBLIC

Est par les présentes, données par la soussignée, directrice générale et greffière :

QU'à la séance ordinaire du Conseil de la Ville de Chapais, tenu à la salle du conseil, le 18 décembre 2018, les règlements suivants furent adoptés :

- ✓ **Règlement 18-491 concernant l'admissibilité, l'utilisation et le fonctionnement de l'écocentre.**
- ✓ **Règlement 18-492 concernant la sécurité, la paix, et l'ordre.**
- ✓ **Règlement 18-493 concernant la tarification des activités et de certains biens et des services municipaux.**
- ✓ **Règlement 18-494 ayant pour objet d'octroyer un crédit de taxes à la rénovation et à la construction résidentielle et commerciale.**

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville, 145, boulevard Springer, durant les heures régulières qui sont de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, du lundi au vendredi.

DONNÉ À CHAPAIS, ce 19 décembre 2018

Mariève Bernier
Directrice générale et greffière